



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Quatre-vingt-unième session**

Genève, 19-22 février 2019

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Plan-programme pour 2020**Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU****Note du secrétariat**

1. À sa soixante-douzième session tenue en décembre 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution A/72/266 intitulée « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies ». Par cette résolution, les États Membres ont approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020, et prié le Secrétaire général de procéder en 2022, c'est-à-dire à l'issue du premier cycle budgétaire complet, à un examen des modifications qui auront été apportées au cycle budgétaire. L'Assemblée générale a aussi décidé d'examiner à sa soixante-dix-septième session la mise en œuvre du budget sur une base annuelle, en vue de prendre une décision définitive sur la question.
2. Le projet de budget-programme se composera de trois parties :
 - a) Partie I : le plan-cadre, qui portera sur les priorités à long terme et les objectifs de l'Organisation ;
 - b) Partie II : le plan-programme, dans lequel figureront une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ; et
 - c) Partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme.
3. La partie I sera élaborée par le Secrétariat au Siège de l'ONU. Les parties II et III seront élaborées chaque année par les entités du Secrétariat, y compris le secrétariat de la CEE. La partie II sera présentée à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, et la partie III par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
4. Le premier projet de budget-programme annuel portera sur l'exercice 2020.
5. La Contrôleuse de l'ONU devrait donner des instructions pour le budget-programme en décembre 2018. Sur la base de ces instructions, le secrétariat de la CEE établira le projet de budget-programme pour 2020 pour le sous-programme 2 (Transports) et le communiquera pour observations au Comité des transports intérieurs (CTI) ou à son Bureau, et au Comité exécutif dans le cadre du projet de budget de la CEE. Le projet de budget-programme récapitulatif de la CEE, modifié le cas échéant, sera ensuite soumis au



Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à leurs sessions qui se tiendront à la mi-2019. Les conclusions et recommandations des deux comités seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, en 2019, au cours de laquelle sera examiné le projet de budget-programme du Secrétaire général pour 2020.

6. Le texte des annexes I et II est extrait du document informel n° 2018/36, intitulé « Projet de budget-programme pour 2020 »¹, soumis à la 102^e réunion du Comité exécutif (Genève, 14 décembre 2018).

7. Le Comité **souhaitera peut-être prendre note** du fait que les informations contenues dans le présent document ont été examinées par le Bureau du CTI à sa session des 29 et 30 novembre 2018. Le Comité **est invité à examiner le présent document et à formuler des observations** à son sujet.

¹ Les annexes sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.

Annexe I

Avant-projet de budget-programme pour 2020

Chapitre 20 (Développement économique en Europe)

Partie II. Plan-programme : description des programmes et sous-programmes et informations sur les résultats escomptés

(...)

Sous-programme 2 : Transports



A. Objectif

29. L'objectif auquel contribue le présent sous-programme de la CEE est d'améliorer la viabilité des transports intérieurs en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, à la fois pour le transport de marchandises et la mobilité personnelle.

B. Alignement sur les objectifs de développement durable

30. L'objectif est aligné sur les objectifs de développement durable n° 3 (« Bonne santé et bien-être »), n° 6 (« Eau propre et assainissement »), n° 7 (« Énergie propre et d'un coût abordable »), n° 8 (« Travail décent et croissance économique »), n° 9 (« Industrie, innovation et infrastructure »), n° 11 (« Villes et collectivités durables »), n° 12 (« Consommation et production responsables ») et n° 13 (« Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques »).

31. L'alignement sur les objectifs du développement durable sert de cadre pour la contribution à la réalisation de l'objectif du sous-programme. Dans ce cadre, les équipes chargées du sous-programme mettront au point des activités intersectorielles avec des services de la CEE exécutant d'autres sous-programmes, lorsqu'il y a complémentarité entre les cibles et objectifs de développement durable visés de part et d'autre, conformément aux thèmes communs décrits au paragraphe 12 ci-dessus.

C. Résultat effectif le plus significatif obtenu en 2018

En route vers des systèmes de transport terrestre viables

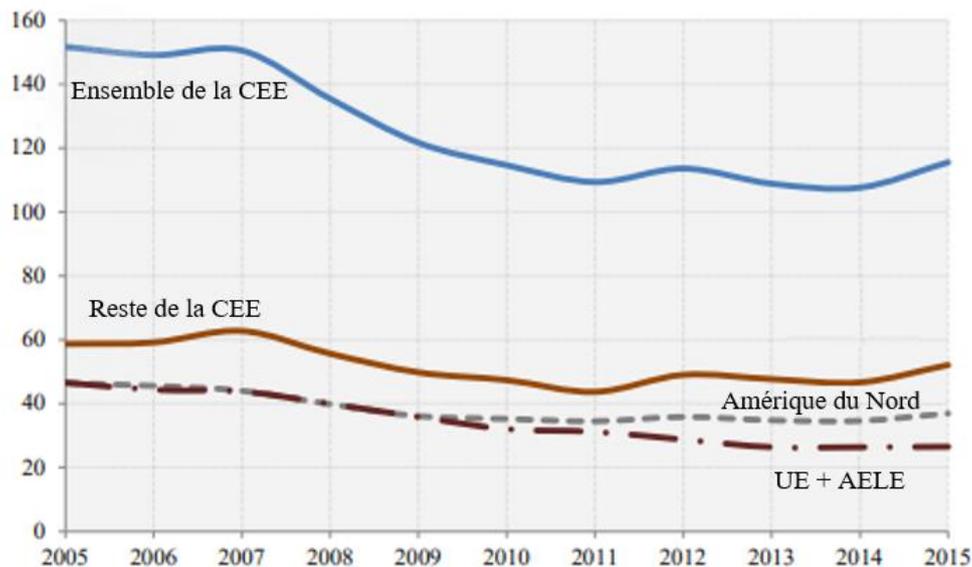
- Concrètement, le sous-programme de la CEE sur les transports est exécuté par l'intermédiaire du programme de travail adopté par le Comité des transports intérieurs (CTI). Par l'entremise de ses 20 groupes de travail et de plus de 50 réseaux formels et informels réunissant plus de 3 500 experts, le Comité promeut notamment des systèmes de transport durables, sûrs, respectueux de l'environnement, efficaces et abordables, tant pour le transport de marchandises que pour la mobilité personnelle. Le pilier central de son travail est l'élaboration et l'actualisation constante du cadre réglementaire international pour les transports intérieurs, qui comprend actuellement 58 instruments juridiques des Nations Unies relevant de sa responsabilité. À la demande des États membres et des Parties

contractantes, le sous-programme offre aux gouvernements nationaux et aux principales parties prenantes du secteur des transports une plateforme institutionnelle leur permettant d'entretenir ce cadre réglementaire, et ce travail est complété par des activités connexes de dialogue sur les politiques publiques, d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Figure 3

Nombre de tués sur les routes des pays de la CEE, par région

Milliers



Source : Base de données de la CEE sur les transports

Note : Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Turkménistan n'ont pas été inclus en raison de l'insuffisance des données disponibles. « UE + AELE » fait référence aux États membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange.

- En 2018, les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont abouti à une révision en profondeur du cadre réglementaire destiné à assurer la viabilité des systèmes de transport intérieur, avec notamment : a) l'adoption de 100 nouveaux règlements ONU relatifs aux véhicules et la mise à jour de règlements existants, au service de l'approche à 360 degrés en matière de sécurité routière adoptée par le CTI, ainsi que l'adoption de deux règlements techniques mondiaux ONU sur les voitures électriques et les deux-roues électriques pour promouvoir la décarbonisation des transports. Ces modifications réglementaires sont juridiquement contraignantes et affectent la production mondiale de véhicules. Elles ont ainsi un impact immédiat sur la sécurité routière et les performances environnementales ; b) l'adoption de dispositions relatives au transport des marchandises dangereuses pour l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), qui introduisent un concept modifié de protection contre les explosions à bord des bateaux de navigation intérieure ; c) l'adoption d'une série d'amendements à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), qui traite des questions nouvelles résultant du développement croissant du transport et de l'utilisation des piles au lithium et des véhicules fonctionnant avec des carburants moins polluants (tels que le gaz naturel liquéfié ou comprimé ou les piles à hydrogène) ; d) l'accélération de l'informatisation du Système TIR, sous le nom de « eTIR », qui s'est traduite par un attrait accru pour le Système dans les pays à croissance rapide et ceux qui s'efforcent de mettre en place une administration sans papier. Les opérations eTIR menées dans le cadre de projets pilotes entre l'Iran et la Turquie ainsi qu'entre la Géorgie et la Turquie ont fourni la preuve du bon fonctionnement du système en situation dans un environnement réel. L'efficacité de

ces activités est attestée par l'adhésion accrue des pays d'Asie et du Moyen-Orient à la Convention TIR. Parmi les dernières parties contractantes figurent la Chine, l'Inde et le Pakistan, qui représentent à eux seuls 40 % de la population mondiale.

- Les résultats cités ci-dessus ont contribué au renforcement de la viabilité des systèmes de transport dans les domaines suivants : a) la sécurité, en particulier routière, pour laquelle les performances de la région de la CEE, notamment la réduction de 24 % du nombre de tués et de blessés graves dont fait état la figure 3, la rapprochent de l'objectif 3.6 des OMD, à savoir réduire de moitié le nombre de tués et de blessés sur la route d'ici à 2020 ; b) les performances environnementales des transports (le transport vert) : on prévoit une réduction de près de la moitié des émissions de CO₂ par véhicule électrique par rapport à celles d'un véhicule équivalent fonctionnant aux combustibles fossiles ; et c) l'efficacité : les participants au projet pilote de transport eTIR ont mené avec succès 84 opérations, et ont décidé de continuer à en effectuer après l'achèvement de ce projet.
- Ces résultats témoignent des progrès accomplis en 2018 sur la voie de la réalisation collective de l'objectif du sous-programme.

32. Le résultat escompté pour 2018 indiqué dans le projet de budget-programme pour 2018-2019, à savoir le « Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports intérieurs internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), y compris les infrastructures, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres services liés aux transports », a été atteint comme prévu, avec l'adoption de 100 nouveaux règlements et de mises à jour de règlements existants. Grâce à ce résultat, les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à la réalisation des objectifs visés pour les thèmes communs suivants : utilisation durable des ressources naturelles, villes intelligentes et durables ; et mobilité durable et connectivité intelligente.

D. Résultat le plus significatif prévu pour 2020

Renforcement de l'action d'appui à la viabilité des systèmes de transport intérieur

- Les auteurs du Rapport sur les objectifs de développement durable 2017 ont conclu que, si des progrès considérables avaient été accomplis au cours de la dernière décennie dans tous les domaines du développement, les avancées étaient inégales d'une région à l'autre et le rythme des progrès n'était pas suffisant pour atteindre pleinement d'ici à 2030 les cibles définies dans le cadre des objectifs de développement durable. La sécurité routière en fournit la meilleure illustration : en 2018, l'Assemblée générale a conclu que la cible 3.6 (diminuer de moitié d'ici à 2020 le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route dans le monde) ne serait pas atteint. Malgré l'action menée dans le monde entier, et les améliorations globales obtenues dans la région de la CEE, la tendance mondiale semble en effet aller dans la direction opposée de la réalisation effective de cette cible.
- Pour 2020, il est donc prévu de redoubler d'efforts dans le cadre du sous-programme pour faire en sorte que ses activités profitent davantage à d'autres régions qui s'emploient à réduire le nombre de tués et de blessés sur les routes ; à améliorer la performance environnementale des systèmes de transport intérieur, y compris dans le domaine du transport des denrées alimentaires périssables ; et à améliorer l'efficacité et la connectivité, notamment grâce à la numérisation et à la dématérialisation de la documentation dans les transports. Le Comité prévoit de s'y consacrer par la mise en œuvre de sa stratégie, notamment en encourageant la participation de pays extérieurs à la région de la CEE aux activités du Comité et de ses organes subsidiaires, et en intensifiant les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, notamment par des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et des parties prenantes extérieures et la participation aux initiatives régionales et mondiales.

- Il a été démontré que les pays comptant le plus grand nombre d'adhésions aux conventions et accords relevant de la compétence du Comité avaient, entre autres, de meilleurs résultats en matière de sécurité routière. Par conséquent, le résultat escompté correspondant à l'accent supplémentaire mis sur les activités menées dans le cadre du sous-programme à l'appui du développement à l'échelle internationale de systèmes de transport intérieur durables sera un renforcement des cadres juridiques et réglementaires visant à assurer la viabilité des transports intérieurs. Ce résultat sera notamment démontré par une augmentation du nombre d'adhésions aux conventions et accords relevant de la compétence du Comité, en particulier dans les pays extérieurs à la région de la CEE, comme le montre la figure ci-dessous. Ce résultat escompté serait la preuve que des progrès auront été accomplis en 2020 sur la voie de la réalisation collective de l'objectif du sous-programme. En effet, il marquerait un progrès dans les travaux menés sur les thèmes communs suivants : utilisation durable des ressources naturelles, villes intelligentes et durables ; mobilité durable et connectivité intelligente ; et mesure et suivi de la mise en application des objectifs de développement durable.

Figure 4



33. Les principaux mandats correspondant au sous-programme sont énoncés dans les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : 58/9 (Crise mondiale de la sécurité routière) ; 68/269 (Amélioration de la sécurité routière mondiale) ; 69/137 (Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024) ; 69/213 (Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable) ; 70/197 (Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables) ; 70/217 (Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral) ; 72/212 (Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable) ; et 72/232 (Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral).

34. Un nouveau mandat a été défini pour le sous-programme en 2018 par la résolution 72/271 de l'Assemblée générale, sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale.

35. Tous les mandats définis pour le sous-programme, lesquels constituent le cadre législatif de ses éléments à livrer, continueront de guider ses travaux.

E. Éléments à livrer pour la période 2018-2020

36. Le tableau ci-dessous énumère tous les éléments à livrer pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie, qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Catégorie	Unités de mesure	2018	2018	2019	2020
		(prévisions)	(montants effectifs)	(prévisions)	(prévisions)
Éléments à livrer quantifiés					
A. Facilitation des travaux d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts					
Documentation destinée aux organes délibérants	Nombre de documents	1645	1650	1514	1660
<i>Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires</i>		1320	1321	1320	1331

Catégorie	Unités de mesure	2018	2018	2019	2020
		(prévisions)	(montants effectifs)	(prévisions)	(prévisions)
<i>Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social</i>		321	324	190	324
<i>Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement</i>		5	5	5	5
Services fonctionnels pour les réunions	Nombre de séances d'une durée de 3 heures	349	349	354	369
<i>Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires</i>		307	307	317	327
<i>Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social</i>		40	40	35	40
<i>Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement</i>		2	2	2	2
B. Production et transfert de connaissances					
Projets de coopération technique	Nombre de projets	2	2	2	2
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation	Nombre de jours	11	11	11	13
Publications	Nombre de publications	6	6	14	13
Activités ou documentation techniques	Nombre d'activités ou d'éléments de documentation	1	1	2	2
Éléments à livrer non quantifiés					
C. Éléments à livrer de fond					
Consultations, conseils et activités de promotion					
Bases de données et supports numériques de fond					
D. Éléments à livrer en matière de communication					
Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information					
Relations extérieures et relations avec les médias					
Plateformes numériques et contenu multimédia					

F. Écarts et variations des éléments à livrer : montants les plus significatifs

Écarts entre les prévisions pour 2018 et les montants effectifs

37. Les chiffres sont sujets à nouvelle révision sur la base des montants effectifs qui seront enregistrés à la fin de 2018.

Variations entre les chiffres prévus pour 2019 et 2020

38. La variation des éléments à livrer quantifiés, qui concerne principalement la documentation destinée aux organes délibérants, est due à une asymétrie structurelle de la documentation publiée les années paires et impaires pour les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et des sous-comités connexes (Conseil économique et social).

Annexe II

(...)

Avant-projet de budget-programme pour 2020

Partie II. Plan-programme : description des programmes et sous-programmes et informations sur les résultats escomptés

Renseignements complémentaires sur le plan-programme et informations sur l'exécution du programme¹

Programme de travail

(...)

Sous-programme 2 : Transports

S.20.4. Les activités menées dans le cadre du sous-programme continueront d'être guidées par tous les mandats qui lui ont été attribués, dont la liste figure ci-dessous.

Liste des mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

58/9	Crise mondiale de la sécurité routière
68/269	Amélioration de la sécurité routière mondiale
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables
70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
72/232	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale

¹ Les montants effectifs pour 2018 et les montants prévus pour 2020 pour les éléments à livrer des sous-programmes seront définitivement arrêtés d'ici à la fin de 2018 sur la base des instructions budgétaires officielles données par la Contrôleuse de l'ONU.

Résolutions du Conseil économique et social

- 1999/65 Transformation du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- 2013/7 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- E/RES/2017/13 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

- ECE/AC.21/2014/2 Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur sa quatrième session
- ECE/TRANS/224 Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quatorzième session (« Feuille de route de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) – 20 mesures à prendre au niveau mondial sur la période 2012-2020 »)
- ECE/TRANS/236 Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quinzième session (Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et des activités menées à cette fin ; et Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie)
- ECE/TRANS/248 Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-septième session
- ECE/TRANS/254 Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-huitième session
- ECE/TRANS/270 Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-neuvième session (résolution ministérielle intitulée « Embrasser l'ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité »)
- ECE/TRANS/274 Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingtième session
- B (66) Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable

Décisions des organes créés en vertu d'accords des Nations Unies relatifs aux transports

- E/ECE/TRANS/505/Rev.3 Accord concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements (Accord de 1958)
- ECE/RCTE/CONF/4 Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles (Accord de 1997)
- ECE/TRANS/132 Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (Accord de 1998)
- ECE/TRANS/ADN/CONF/10/Add.1 et Corr.1 Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
- ECE/TRANS/WP.30/AC.2/125 Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante et unième session (annexe II « Déclaration commune sur l'informatisation du régime TIR »)

S.20.5. Les éléments à livrer, prévus et effectifs, pour 2018 et ceux prévus pour 2019 et 2020, conformément aux mandats, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Éléments à livrer</i>	<i>2018 (prévisions)</i>	<i>2018 (montants effectifs)</i>	<i>2019 (prévisions)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>
Éléments à livrer quantifiés				
A. Facilitation des travaux d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants	1645	1650	1514	1660
1. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs	1320	1321	1320	1331
a. Comité des transports intérieurs	31	32	31	31
b. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	837	837	837	840
c. Groupe de travail du transport des denrées périssables	33	33	33	33
d. Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	214	214	214	214
e. Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	25	25	25	32
f. Groupe de travail des statistiques des transports	14	14	14	14
g. Groupe de travail des transports routiers	9	9	9	10
h. Forum mondial de la sécurité routière	16	16	16	16
i. Groupe de travail des transports par chemin de fer	12	12	12	12
j. Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	11	11	11	11
k. Groupe de travail des transports par voie navigable	47	47	47	47
l. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	71	71	71	71
2. Documentation destinée au Conseil économique et social	321	324	190	324
a. Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	2	5	1	5
b. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	257	257	157	257
c. Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	62	62	32	62
3. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	5	5	5	5
Services fonctionnels pour les réunions	348	348	354	369
4. Séances du Comité des transports intérieurs	307	306	317	327
a. Comité des transports intérieurs	16	18	16	16
b. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	111	111	111	111
c. Groupe de travail du transport des denrées périssables	8	10	8	8
d. Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	58	54	68	58
e. Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	12	12	12	32
f. Groupe de travail des statistiques des transports	6	6	6	6
g. Groupe de travail des transports routiers	6	6	6	6
h. Forum mondial de la sécurité routière	14	14	14	14
i. Groupe de travail des transports par chemin de fer	6	6	6	6
j. Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	6	5	6	6
k. Groupe de travail des transports par voie navigable	18	18	18	18
l. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	46	46	46	46
5. Séances du Conseil économique et social	40	40	35	40
a. Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	1	1	0	1
b. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	29	29	25	29
c. Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	10	10	10	10
6. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	2	2	2	2

<i>Éléments à livrer</i>	<i>2018 (prévisions)</i>	<i>2018 (montants effectifs)</i>	<i>2019 (prévisions)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de coopération technique	2	2	2	2
7. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)	1	1	1	1
8. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation	11	11	11	13
9. Ateliers organisés à l'intention de responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes dans la région de la CEE et dans les Parties contractantes aux instruments juridiques relevant du Comité des transports intérieurs, sur : les systèmes de transport intelligents ; les statistiques des transports et les tendances en la matière ; les questions de transport routier, ferroviaire, fluvial, intermodal et intersectoriel ; et les accords et règlements sur les véhicules	7	7	7	9
10. Séminaires à l'intention des coordonnateurs nationaux, des experts, des fonctionnaires des douanes et du secteur des transports sur la Convention TIR et les projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et de chemin de fer transeuropéen	4	4	4	4
Publications	6	6	14	13
11. Publications sur le transport des marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales	2	2	4	3
12. Publications sur la facilitation des transports	0	0	3	0
13. Publications sur les transports verts et sûrs et les questions transversales	2	2	4	8
14. Publications sur les règlements relatifs aux véhicules	1	1	1	1
15. Publications sur les statistiques	1	1	2	1
Activités ou documentation techniques	1	1	2	2
16. Fiche d'information : ce qu'il faut savoir sur les pneus	0	0	1	0
17. Fiche d'information : ce qu'il faut savoir sur les ceintures de sécurité	0	0	0	1
18. Statistiques des transports – profils de pays	1	1	1	1
Éléments à livrer non quantifiés				
C. Éléments à livrer de fond :				
<ul style="list-style-type: none"> • Consultations, conseils et activités de promotion : services consultatifs à l'intention des Parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports administrées par la CEE concernant les instruments juridiques liés aux transports intérieurs, à la facilitation des transports ; au franchissement des frontières ; à la sécurité routière ; à la construction des véhicules ; et au transport des marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales • Bases de données et supports numériques de fond : actualisation et gestion de la Banque de données internationale TIR sur les entreprises de transport, y compris sa version en ligne ; mise en place et gestion du projet de Banque de données internationale TIR en ligne ; registre en ligne des dispositifs de scellement douanier et des timbres douaniers ; site Web de la Convention TIR ; inventaire en ligne des normes concernant les infrastructures des voies de navigation intérieure ; inventaire en ligne des normes et paramètres existants figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) ; bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et les transports et l'environnement ; mise au point et tenue à jour de l'Observatoire international en ligne de la sûreté des chemins de fer ; base de données pour l'échange d'informations concernant l'homologation de type (DETA) ; version électronique de la Convention sur la signalisation routière (e-CoRSS). 				
D. Activités de communication :				
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et documents d'information : documents d'information sur les instruments juridiques et les activités du sous-programme • Relations extérieures et relations avec les médias : série annuelle de communiqués de presse pour le sous-programme • Plateformes numériques et contenu multimédia : plateformes numériques et contenu multimédia sur les transports et la mobilité durables ; actualisation et gestion du site Web du sous-programme 				